



Congés d'été avec collègue ?

Par **lullaby59**, le **08/02/2010** à **14:25**

Bonjour,rnrnJe dois prendre mes congés pour cet été, et j'aimerais partir avec un collègue qui est aussi un ami pour une durée d'une semaine, je travaille dans le commerce donc pas de fermeture de la boîte, donc nous sommes interdits de poser ensemble alors que nous allons être remplacé par un contrat d'été, est ce dans les lois ? MercirnrnrnMatthieu

Par **Cornil**, le **10/02/2010** à **15:34**

Bonjour matthieurnrnrnOui, malheureusement pour toi, c'est l'employeur qui est maitre des congés, et il peut parfaitement fixer licitement des règles comme celle-là.rnSeuls les conjoints travaillant dans la même entreprise ont droit légalement à des congés simultanés. rnBon courage et bonne chance quand mêmernrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)